

# LA SAVOIE

## LITTÉRAIRE ET SCIENTIFIQUE

---

### CHRONIQUE

---

**Bureau de l'Académie pour 1913.** — *Président*, M. le baron du Bourget ; *Vice-Président*, M. Joseph Révil ; *Trésorier*, M. le marquis d'Oncieu de la Bâtie ; *Bibliothécaire*, M. le comte de Mareschal ; *Bibliothécaire-adjoint*, M. Maurice Denarié ; *Secrétaire perpétuel*, M. d'Arcollières ; *Secrétaire-adjoint*, M. le chanoine Burlet.

**Nouveaux Membres.** — L'Académie a élu, comme *Membre effectif résidant*, M. Charles Arminjon, avocat ; comme *Membres correspondants*, M. l'abbé Théophile Paravy, Directeur de la Maîtrise ; M. Gustave Beauverd, botaniste suisse.

**Conférence sur Xavier de Maistre.** — Le 17 janvier, M. Emmanuel DENARIÉ a fait à l'Université catholique de Lyon une conférence chaleureusement applaudie sur Xavier de Maistre. Nous lisons, à ce sujet, dans le *Bulletin des Facultés catholiques* (1913, n<sup>o</sup> 1, p. 31) : « M. Denarié nous a donné une conférence exquise de finesse et d'esprit charmant, tout à fait en harmonie avec le héros qu'il voulait nous faire aimer : *Xavier de Maistre, peintre* ; il y a réussi à merveille, comme le lui ont prouvé les rires et les applaudissements unanimes de l'auditoire charmé. »

**Les Savoyards italiens.** — Les Savoyards et les Niçois qui en 1860 optèrent pour l'Italie ne veulent point oublier leur patrie d'origine. Pour entretenir entre eux le souvenir de leur pays et de leurs ancêtres, ils viennent de créer à Turin une Association et une publication sous le titre : *Bolletino dell' Associazione fra Oriundi Savoïardi e Nizzardi italiani*. L'Association, placée sous le haut patronage de S. M. la Reine Marguerite, est présidée effectivement

par M. le comte de Gerbaix de Sonnaz, sénateur du royaume. Le deuxième numéro du Bulletin (décembre 1912, 119 pages) comprend, outre la partie spéciale réservée à la vie intime de l'Association, des notices historiques ou biographiques, alertes et enthousiastes, comme il convient aux publications de ce genre, et très agréables à lire pour les lecteurs de la Savoie qui, eux aussi, s'intéressent vivement à leurs frères restés en Italie. Signalons particulièrement une notice historique sur quelques membres de la famille Milliet, par une *Associée*; une étude diplomatique du *Comte de Sonnaz*, intitulée : *Prime trattative di alleanza fra casa Savoia e la Russia* (1793 et 1794) : l'auteur y publie des dépêches inédites de Perret d'Hauteville (né à Rumilly), ministre des affaires étrangères, au représentant de la Cour de Turin à Saint-Pétersbourg.

— *Deux épisodes de guerre du Régiment de Savoie-infanterie*, par le Baron du Bourget : récit documenté et vivant de la bataille de Mondovi, 1796, et du combat de la Chiusella, 1800, extrait de l'ouvrage que le président de l'Académie de Savoie prépare sur la *Brigade de Savoie*. Des notices biographiques sont consacrées aux officiers qui ont pris part à la guerre italo-turque (Ernest Rubin de Cervin, Riccardo Pelloux). Dans son *Nécrologe*, le Bulletin rappelle la brillante carrière du général comte Martin di Montù-Beccaria (originaire des Brévières).

**Hommage au Baron Manno.** — Un comité organisé pour honorer le Baron Manno, à l'occasion de ses Noces d'Or, publie deux forts volumes in-4° (500 et 674 p.) contenant des études historiques offertes à l'illustre Maître par ses disciples et ses amis. Le premier volume est illustré d'un beau portrait du Baron Antonio Manno. Parmi les articles publiés, signalons ceux qui ont quelques rapports avec l'histoire de Savoie :

*Prato.* — L'espansione commerciale inglese nel primo settecento in una relazione di un inviato Sabauda.

*Baudi di Vesme.* — L'epoca del Regno italico degli Imperatori Lotario I e Ludovico II.

*Bonazzi.* — Notizia di due monumenti dei Savoia esistenti nella Chiesa di Santa Caterina in Napoli (monuments funé-

raires de Marie-Adélaïde, épouse de Charles-Emmanuel IV, et de Marie-Thérèse de Savoie).

*Frutaz.* — Les marquis de Montferrat dans la vallée d'Aoste au XI<sup>e</sup> siècle.

*De Gerbaix de Sonnaz.* — Quelques diplomates Savoyards et Niçards.

*Dejob.* — Le notaire en Italie et en France.

*Segre.* — La morte del re Carlo Felice ed i primi anni di Carlo Alberto (1830-1833).

*Marchisio.* — Studi sulla numismatica di Casa Savoia.

*Colombo.* — Amedeo V di Savoia e il suo vicariato in Lombardia.

*Muratore.* — La prima giostra del Conte Verde.

**A travers les Livres et les Revues.** — Sous le titre : *Histoire d'un Herbier* (Thonon, Masson, 1912, 70 p. in-8), le P. GAVE couronne sa longue et féconde carrière de botaniste, en rappelant aux futurs botanistes la nature et la valeur des éléments recueillis dans son magnifique Herbier. Ces mémoires du savant et pieux botaniste sont semés de conseils pratiques et de réflexions philosophiques inspirées par les beautés de la nature.

— Ch. BUTTIN. *Une prétendue armure de Jeanne d'Arc* (dans Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France, tome 72, — tirage à part, 56 p., 1913). Il s'agit d'une dalle de Saint-Denis sur laquelle Jeanne d'Arc est représentée avec une armure et des armes ; cette dalle est présentée aux visiteurs de Saint-Denis comme étant la dalle funéraire de l'héroïque Pucelle. Mais c'est un faux, comme le démontre minutieusement M. Buttin. Voici sa conclusion : « Ainsi une hache d'armes anglaise de 1470, une armure de champ clos milanaise de 1520, une bardiche bohème de 1630, voilà l'armement grotesque et hétéroclite dont la dalle de Saint-Denis affuble notre héroïne nationale. Et cette dalle prétendue du xv<sup>e</sup> siècle a été exécutée d'après des gravures de 1806 et 1807. »

— *L'Atlantide*, par Pierre TERMIER, membre de l'Institut (*Bulletin de l'Institut Océanographique*, n<sup>o</sup> 256, 20 janvier 1913, — tirage à part, 22 p. in-8). Après avoir rappelé dans

un raccourci saisissant les antiques traditions, conservées dans les livres sacrés de l'Égypte et poétisées par le génie de Platon, sur *l'Atlantide*, ce mystérieux continent qui disparut englouti dans l'Océan, le savant Directeur du service de la Carte géologique de France expose avec une admirable clarté comment les données scientifiques de la géologie et de la zoologie tendent à corroborer les récits traditionnels et par suite à admettre qu'une vaste région continentale ou faite de grandes îles s'est effondrée — pas très loin dans le passé — à l'ouest du détroit de Gibraltar. Voici les conclusions de l'éminent géologue : « Extrême mobilité de la région atlantique, surtout à la rencontre de la dépression méditerranéenne et de la grande zone volcanique, large de 3.000 kilomètres, qui court du Sud au Nord dans la moitié orientale de l'Océan actuel, certitude de la survenue d'immenses effondrements, où des îles et même des continents ont disparu ; certitude que quelques-uns de ces effondrements datent d'hier, sont d'âge quaternaire et qu'ils ont pu, par conséquent, être vus par l'homme ; certitude que quelques-uns ont été soudains ou tout au moins très rapides. Voilà de quoi encourager ceux qui se fient encore au récit de Platon. Géologiquement parlant, l'histoire platonicienne de l'Atlantide est extrêmement probable » (p. 17). Les naturalistes liront avec ravissement cette suggestive et magnifique évocation du passé de l'Océan Atlantique. C'est de la science, mais de la science vivante.

— Le fascicule 9<sup>e</sup> de la Revue *Le Bugey* (avril 1913) contient plusieurs articles intéressants :

*La grande mortalité en Bresse et en Bugey* (1348-1350), par M. SAINT-OLIVE ; *Mgr de Quincey et la Révolution*, par le chanoine DEMENTHON ; *La question d'Epaona-Yenne*, par M. HANNÉZO, qui combat avec raison cette légende toujours tenace, la documentation pourrait être plus complète et plus solide ; *L'Anneau de Saint-Maurice*, par M. MARET, avec une charte inédite rappelant la donation de l'anneau faite au prince Pierre de Savoie en 1250 par l'abbé de Saint-Maurice ; *Le siège et la bataille de Varey* (1325, par M. PIC, d'après les anciens chroniqueurs ; *La vie et les mœurs en*

*Bugey au XVI<sup>e</sup> siècle*, par M. PÉROUSE, d'après des documents conservés dans les archives du Sénat de Savoie.

— M. LIEUTAUD, notaire à Volone (Basses-Alpes), envoie à l'Académie une brochure contenant *deux titres cléricaux* des XIV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles, avec des fac-simile pouvant utilement servir d'exercice de lecture paléographique.

— *Les Psaumes du dimanche*. Instructions sur les vêpres, par Mgr PICHENOT (Tours, Cattier, 1910, 332 p.). Cette réédition d'une des œuvres les plus parfaites du pieux Archevêque de Chambéry était attendue avec impatience par les nombreux chrétiens qui désirent des livres de piété à la fois sérieux et attrayants.

— *La Commission météorologique de la Haute-Savoie* fait paraître (Annecy, Abry) ses bulletins pour l'année 1911, publication riche en renseignements précis et méthodiquement classés, suivie de quelques notes fort instructives sur les écarts de température entre les divers points de la Haute-Savoie et spécialement sur une caractéristique du département de la Haute-Savoie au point de vue de la quantité de chaleur reçue par unité de surface. Voici sur ce dernier point la conclusion de l'auteur, M. DUMONT : « Ce qui caractérise notre département, c'est que dans aucun autre l'écart n'est aussi énorme. Si l'on joint à cette particularité déjà si frappante cette autre que le refroidissement diurne est, en revanche, dans les hautes régions, extraordinairement rapide, cette autre encore que les très grandes différences d'altitude ont nécessairement pour conséquence la très grande variété dans les expositions et qu'à celle-ci s'ajoute celle des terrains, on aura la clé de l'infinie variété de conditions climatiques qui peuvent se trouver réalisées aux divers points de notre pays de montagnes et plus spécialement dans la Haute-Savoie. »

**Acquisition des Mémoires de l'Académie.** — Pour répondre à diverses demandes, nous rappelons que tous les membres de l'Académie, effectifs, agrégés et correspondants, peuvent se procurer les volumes — dont l'Académie peut disposer — des Mémoires et des Documents à moitié prix, soit à 2 fr. 50 le volume. Pour jouir de cette réduction, s'adresser directement à M. Félix Naix, secrétaire de l'Académie, 5, place du Château.

# LE RÉVEIL DE L'INDE

par Mgr BOTTERO

*Evêque de Kumbakonam*

---

D'une lettre adressée à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie par Mgr Bottero — missionnaire dans l'Inde depuis près d'un demi-siècle — nous détachons ces pages qui forment un tableau précis et impartial de la situation actuelle des peuples de l'Inde :

*Kumbakonam, 16 décembre 1912.*

J'envisagerai la situation présente au triple point de vue politique, social et religieux.

I. — Le recensement qui s'est fait, en décembre 1910, de la population totale de l'Inde anglaise montre qu'elle a atteint et même dépassé le chiffre énorme de 315 millions. Si ce peuple immense était de sang français, il se ferait un beau tapage sur terre ! Mais il est formé, hélas, d'unités sans cohésion entr'elles aux deux points de vue politique et social. Ici, nous n'avons pas une nation unique, mais une agglomération de peuples d'origine très diverse, ayant chacun son idiosyncrasie particulière et son propre génie. Aussi les Hindous, jusqu'aux temps actuels, ont-ils fait peu parler d'eux. Ce n'est pas étonnant, ils dorment.

Mais le canon de la guerre russo-japonaise a eu le privilège de les faire tressauter sur leur couche 17 fois séculaire. Depuis la grande débâcle du Bouddhisme, leur sommeil léthargique avait à peine été troublé par les invasions étrangères et les changements de dynastie. Ils entendaient bien quelque bruit. Ils ouvraient un œil, avec nonchalance ; mais ils le refermaient presque aussitôt et recommençaient à dormir.

Mais, au vacarme de la prise de Port-Arthur, les Indiens ont ouvert les deux yeux, et ils se sont levés. Qu'ont-ils vu ? Je l'ignore ; mais, depuis lors, ils sont restés debout : *Res miranda populo !*

Ce réveil est-il définitif ? On dirait qu'il l'est ; mais l'habitude est une seconde nature. Or, l'Hindou, sommeillant depuis si longtemps, le « farniente » et *lui* sont de vieilles connaissances. Sa vraie vocation, son plaisir le plus délicat, c'est de rester couché. Le repos lui permet de rêver mollement. Il rêve de « Brahm », l'éternel endormi ! On lui a dit (et il y croit) que « Brahm » et « lui-même » ne sont, au fond, qu'une seule et unique réalité ; et il se délecte à la pensée qu'après des milliards de renaissances successives, il arrivera finalement au « moucti » (le nirvânam de la philosophie hindoue) ; et alors, affranchi de sa personnalité, il aura toute une sempiternelle éternité de repos sans pensée, sans travail quelconque, sans même un rêve ! Cela suffit amplement à combler tous ses désirs ! Voilà ce qui me laisse un certain doute sur la réalité du réveil des Indiens à la vie politique. Je ne mettrai pas la main au feu pour affirmer que désormais ils sont déterminés à agir en hommes, et à jouer leur rôle sur la scène du monde. Toutefois, si l'on veut qu'ils ne retombent pas dans leur léthargie, il faudra les soumettre à des surexcitations artificielles fréquemment renouvelées.

La récente visite du roi-empereur dans l'Inde, son entrée triomphale à Delhy, et les fêtes inoubliables du grand Durbar, où les rajahs et princes du pays, charmés d'or et d'étincelantes pierreries, furent admis à faire publiquement obéissance à leur suzerain, est un bon exemplaire du genre de surexcitation dont je viens de parler. Depuis ce phénoménal spectacle, il y a quelque chose de nouveau dans l'Inde. Le peuple regarde maintenant l'Anglais en face. Ce regard n'est point farouche ; mais il indique qu'il est décidé à vouloir participer à la vie publique, à la confection des lois, et à une plus large place à la table où se voit l'assiette au beurre. Les gouvernants ne s'y trompent pas. Ils comprennent que l'absolutisme n'est plus de mise aujourd'hui ; et que, s'ils s'obstinaient à vouloir le maintenir, ce serait à leur risque et péril.

Mais ils sont intelligents et pratiques et ils ont octroyé

au peuple Hindou une charte de liberté qui lui donne accès aux Conciles du vice-roi et aux Assemblées législatives des provinces. L'essai n'a point été malheureux. Il s'est révélé parmi les élus du suffrage populaire un bon noyau de gens aussi distingués par le talent et l'éloquence que remarquables au point de vue de leur sagesse et de leur modération.

Deux d'entr'eux, MM. Bhoupendra Nath et Gockale, ont introduit, sans s'inquiéter du « qu'en dira-t-on », un projet de loi : celui-là, pour autoriser et légaliser le mariage contracté par un Hindou en dehors de sa caste et sans qu'il ait observé les rites traditionnels ; et celui-ci, pour obliger le gouvernement à introduire dans l'Inde entière l'instruction gratuite d'abord, et obligatoire ensuite ; progressivement, et pour le présent, dans la mesure du possible, même, ou surtout, pour la classe des « Intouchables » et des tribus « criminelles ». Dire à quel point les Hindous orthodoxes ont été indignés, courroucés et émotionnés par ces deux bills, qui mettent la hache de la réforme à la racine de la caste, et de la constitution de la famille au point de vue social et religieux, est chose difficile à exprimer. Les « Intellectuels » se sont en grand nombre rangés du côté de MM. Bhoupendra Nath et Gockale, qui ont défendu leur projet de loi avec grande éloquence et un patient courage, vraiment dignes d'éloges.

Le gouvernement, tout en ayant l'air d'être content, cherche à retarder et à limiter ce mouvement auquel il ne s'attendait pas ; il se retranche, en ce qui regarde l'instruction publique, gratuite (et obligatoire plus tard), derrière l'impossibilité où il est de trouver les millions nécessaires à la mise à exécution du projet de loi. L'Inde est en proie au fléau de la sécheresse. Il n'y a pas d'année où la famine n'exerce de grands ravages en quelques-unes des provinces, ici ou là, entraînant des pertes énormes pour le Trésor public. Les taxes sont déjà très lourdes. La question de la suppression, ou, du moins, de la limitation du commerce de l'opium, est ensuite un cauchemar affreux et de longue durée] pour



les futurs ministres des finances indiennes. Où trouverait-il l'argent voulu ?

Les dernières institutions octroyées aux Hindous pour les rendre aptes à prendre part à l'administration de leur pays ont eu le bon effet de calmer leur extrême susceptibilité. L'esprit de sédition et de haine de race qui s'était développé dans des proportions vraiment excessives a été enrayé. Les lois sur la presse et les réunions publiques n'ont pas encore été supprimées, il est vrai, mais elles sont plus rarement et moins acerbement exécutées. Ces débuts sont intéressants.

Je ne crois cependant pas qu'on puisse espérer contenter l'Indien (pour de très nombreuses années) par ces concessions arrachées au maître par la peur et sous la pression de circonstances exceptionnelles. Au fond de leur cœur, les Hindous conservent leurs préjugés et leur antagonisme de race. Ils ne s'arrêteront dans leurs exigences que lorsqu'ils auront obtenu un gouvernement autonome. Ils sont en effet blessés de voir le Sud-Africa maître de ses destinées, au lendemain de la guerre des Boërs, alors que l'Inde est encore en tutelle. Leur orgueil ne peut subir indéfiniment cette humiliation.

Toutefois, c'est beaucoup pour la Grande-Bretagne d'avoir l'accalmie présente. En tâchant avec habileté de la faire durer quelques années encore, elle arrivera peut-être à convaincre les Hindous qu'il est de leur intérêt d'être, longtemps encore, sous l'égide et la protection de la puissance anglaise, de sa marine et de son prestige. Et cela est profondément vrai.

Vous vous souvenez sans doute que le roi-empereur, à l'occasion du Durbar, a proclamé Delhy la nouvelle capitale de l'Inde. Le transport du siège du gouvernement avait pour lui d'assez bonnes raisons, faisant appel à l'imagination des Hindous, des musulmans et de l'armée ; mais ce sont des raisons plutôt sentimentales que politiques. C'est, en effet, dans les parages de Delhy que se sont passées les scènes légendaires décrites dans le poème national du « Mahà-Bhàrata ». Delhy a été le

berceau de la célèbre dynastie des « Pandavas ». Les musulmans, à leur tour, ne peuvent qu'être flattés de voir cette résurrection postiche des splendeurs de l'empire des Grands-Mogols. L'armée anglaise, enfin, ne saurait oublier qu'à Delhy et dans sa province ont eu lieu les événements et les combats les plus émouvants de la « Révolte des Cipayis ».

Mais la raison froide et compassée de l'élément civil de la population anglaise (qui apporte au commerce de l'Inde ses capitaux, son habileté et son énergie) ne s'ouvre que difficilement à « l'émotionalisme ». Cette classe fort considérable de la population, les Anglo-Indiens, comme on les appelle, ont été excessivement mécontents de la proclamation du transfert. Nommer Delhy capitale, disent-ils, c'est non seulement infliger une très cuisante humiliation à Calcutta, mais aussi des pertes incalculables au commerce de l'Inde. Et puis, que de millions de roupies ne seront-ils pas nécessaires pour transformer en capitale moderne une vieille ville comme Delhy, dans les rues et les ruines de laquelle durant 2.000 ans se sont accumulées toutes les immondes poussiéreuses et mal odorantes des Hindous d'abord et des musulmans ensuite ? Où trouver tant d'argent ? Ce sont donc des taxes nouvelles à ajouter à toutes celles qui pèsent déjà sur le peuple indien.

Mais, c'est le roi qui a parlé ; et, tout en maugréant, on obéit. Des nuées d'ingénieurs, d'architectes, de maçons et d'ouvriers décorateurs s'apprêtent à la besogne. L'avenir seul nous dira si Georges V a été bien inspiré.

II. — Toute la société hindoue, depuis 30 siècles, pivote sur le système de la caste, qu'à une époque de malheur, les représentants dégénérés de la noble race Aryane établirent dans l'Inde pour y asseoir leur domination à perpétuité, et y imposer leur préséance d'honneur. Leurs vieux ancêtres n'étaient point castés. Le mot sanscrit qu'on a donné plus tard à l'institution sociale de la caste, est le terme : « Varna » dont la signification première est « couleur, teint du visage ». Ils étaient

donc, ces preux, admirateurs de leur peau blanche ; et, à moins d'extrême nécessité, ils ne s'alliaient point par mariage avec les Dravidiens et autres populations au visage plus ou moins cuivré ou chocolaté, qui vivaient au milieu d'eux. Ils tenaient à maintenir la pureté de la race Japhétique, et cela est fort naturel. Mais l'homme est sujet à se laisser tenter, et il succombe aisément si, « à l'occasion et à l'herbe tendre » s'ajoutent les pressants appels d'une inéluctable nécessité.

Il y eut évidemment des alliances entre blancs et olivâtres, plus fréquentes, en certaines régions isolées, que dans d'autres. Ce sont ces classes de sang mélangé que repoussaient les Aryans orthodoxes. Mais, la conquête du pays achevée, ils continuèrent pendant des siècles à regarder sans mépris les « gens de couleur ». Ce n'est guère, je crois, qu'à l'époque où vivait « Manu », le législateur Brahmin, que les règles tyranniques de la caste furent en vigueur et observées rigidelement. L'honnêteté, la vertu, le génie même et les services rendus, ne comptèrent plus pour rien. La naissance *seule* déterminait le degré de respectabilité dû à chacun. A l'origine il n'y avait que quatre castes. Mais comme il y a dans la plupart des familles des membres indignes, des « jambes noires » (black legs) comme disent les Anglais, avec le temps, les expulsés de la caste se multiplièrent ; et, ou bien restèrent des déclassés, c'est-à-dire des pariahs, ou encore ils formèrent entr'eux des castes inférieures plus ou moins méprisées, qui partagèrent, avec les pariahs de tout crin, le privilège peu envié d'être un objet d'horreur aux Brahmins et autres pharisiens de la société hindoue. Il y a maintenant des castes par milliers ; et les « Intouchables » comptent dans l'Inde plus de 60 millions d'hommes. C'est sur cette base que les Brahmins ont assis leur prodigieuse domination. Ils ont divisé, et ils ont régné.

Aujourd'hui, le croira-t-on, ce sont surtout les Brahmins et les autres représentants de la haute société hindoue qui font effort pour démolir la caste, qu'on prétendait jusqu'ici avoir une origine toute céleste.

Arriveront-ils à leur but ? Je n'y crois pas. L'institution s'est tellement engrenée dans l'esprit et le cœur des Indiens que je la juge inextricable et impérissable, jusqu'au temps où les projets d'instruction publique, ayant été mis à exécution partout, auront eu le temps de porter leur fruit et bouleversé de fond en comble la mentalité des Hindous. Au reste, j'ai mes raisons de penser que, parmi ceux qui font de beaux discours pour réclamer l'abolition de la caste, il y en a peu qui soient vraiment sincères. Sans doute, un certain nombre d'intellectuels, comprenant que l'institution de la caste est en contradiction avec l'opinion des nations civilisées, qu'elle est absolument surannée pour le temps présent, et qu'en s'obstinant à la conserver il sera impossible aux Indiens de jamais jouer sur terre un rôle politique important, désireraient par ambition ou par bonté de cœur voir la caste abolie. Mais le moyen pratique d'y arriver?... Il n'en est pas moins vrai que c'est là un symptôme de bon augure pour l'avenir. Il n'y aura de vraie nationalité dans l'Inde que lorsque la chose aura été accomplie. En attendant, je suis d'avis que le mouvement n'a présentement aucune chance d'aboutir ; et je suis persuadé, en mon âme et conscience, que la majorité des « Jeunes-Hindous » qui poussent à la roue, écrivent et parlent en faveur de cette cause, n'ont tant de feu et d'enthousiasme que, précisément, parce qu'ils la jugent irréalisable. Ils croient ne courir aucun risque, et en attendant leurs discours et leurs brochures les posent devant les Européens et le gouvernement comme des esprits éclairés.

Peut-être se trompent-ils dans leur calcul. Une fois la dislocation sociale commencée, elle ira son chemin jusqu'au bout. Plaise à Dieu que la chose, en ce cas, s'accomplisse sans violence et sans révolution.

Déjà, sous l'influx des idées européennes et du mouvement des « Jeunes », les liens de la caste ont une tendance sensible à se relâcher. On commence à voir des choses assez caractéristiques dans ce sens. Un garçonnet brahmin est mort récemment laissant une femme de

9 ou 10 ans. Cette impubère, selon « la loi des Mèdes et des Perses », qu'il n'est permis à personne de violer, aurait dû être traitée de « veuve » selon la rigueur du terme ; en ce cas elle était condamnée à ne jamais pouvoir honnêtement goûter les joies de l'épouse et de la mère légitimes. Eh bien, dans le cas présent qui s'est passé dans la province de Katiawar, sous l'impulsion des idées modernes, cette fille, devenue grande, a été mariée à un autre époux, du consentement de sa propre famille et de celle du mari défunt. J'ai déjà vu, en ces vingt ou trente dernières années, deux ou trois douzaines de femmes mariées, mais n'ayant pas cohabité avec leur époux, trouver ainsi à s'unir à un autre homme. C'est là un vrai et noble progrès — « *Sed quid inter tantos* » ? — Comme contraste, on verra, longtemps encore, des veuves de 16 ou 17 ans, de leur propre mouvement, ou sous la pression de leur entourage, monter sur le bûcher funèbre de leur mari et mourir à ses côtés. C'est là pratiquer le « sully », c'est-à-dire se donner volontairement le trépas en témoignage de l'affection et de la fidélité conjugales. De vrai, le motif est la plupart du temps tout autre ; mais, quel que soit ce motif, la maison, la caste, le pays tout entier en sont très honorés. La victime de ce barbare usage est regardée de tout le monde comme une sainte et la gloire la plus pure de l'hindouisme. Comment s'expliquer qu'une coutume aussi atroce ait pu résister au temps, à l'influx des idées chrétiennes et civilisatrices, non moins qu'aux châtiments de la justice anglaise dont les lois datent d'un demi-siècle au moins ? Voici en deux mots :

D'une part, la veuve de n'importe quel âge, depuis 6 ou 7 ans jusqu'à la mort, ne pouvant contracter aucune autre union légitime, les familles, pour éviter que le déshonneur ne pénètre chez elles, doivent garder la jeune veuve avec un soin jaloux ; elles sont donc intéressées à la pousser au suicide : cela les débarrasse de tous soucis ultérieurs. Les parents, au reste, n'en retirent qu'honneur et considération. Du côté de la veuve elle-même, tout l'excite à se crêmer sur le bûcher de son

époux. Elle s'attend à une apothéose certaine. Préfère-t-elle vivre ? elle sait par expérience avec quelle rigueur elle sera traitée ; on la considérera comme maudite de Dieu, comme coupable de quelque crime énorme commis dans une génération antécédente ; elle sera comme excommuniée, ne pouvant pas prendre part aux joies des fêtes familiales, ni aller au temple de la divinité, ni même porter sa chevelure. Il est aisé de comprendre qu'une personne jeune, intelligente, ayant sa fierté naturelle, préfère mourir que de se voir en butte à tant d'humiliations.

III. — Si, maintenant vous me demandez quelle est, au temps présent, la situation de l'Inde au point de vue religieux, je répondrai brièvement ceci :

1° L'Inde est le pays des fois ardentes. Presque tous ses habitants, hommes et femmes, sont profondément et prééminemment religieux. La caste et la religion sont les seuls idéals pour lesquels ils sont prêts à souffrir et à sacrifier leurs aises ou leurs plaisirs. Depuis le berceau jusqu'à la tombe, l'Hindou, le musulman, le chrétien, voient Dieu en tout. Leur friandise à tous, c'est de prendre part aux fêtes de leur culte, et d'aller visiter en pèlerins les lieux et les temples qu'ils regardent comme les plus saints de tous.

2° Les Hindous constituent naturellement la grosse majorité dans la population ; ils sont plus de 70 pour 100 du chiffre total des habitants. Mais l'hindouisme est une chose amorphe. Ce n'est pas une religion, mais une agglomération de philosophies diverses et de cultes différents. Il se maintient parce qu'il tient lieu de ce que chez nous on appelle nationalité et patriotisme. L'hindouisme porte en lui des schismes nombreux : les Brahmos, les Arya-Samajas, des bouddhistes, des adorateurs du diable. Peu importe, celui qui né indien suit les coutumes de sa caste, est, au sens large, regardé comme « Hindou ». Après les Hindous viennent les 66 millions de musulmans. Ceux-ci sont fort dégénérés, et jusqu'à l'époque où nous sommes, ils sont, au point de vue économique, littéraire, social, absolument inférieurs aux

Hindous. Mais, parce qu'ils sont très unis entr'eux, ils ont augmenté en nombre, ayant gagné près de 5 millions depuis dix ans, surtout dans le Pandjab, le Bengale Oriental et l'Assam. Enfin le christianisme, qui dans l'Inde ne compte guère plus de 3.000.000 (dont 2 millions à peu près sont catholiques), tient le records parmi tous les cultes, pour son progrès moral, son avance rapide en la science et en la civilisation. Le plus grand nombre des catholiques se trouvent dans le sud de la presqu'île, là où les idées religieuses ont le plus d'empire.

† H.-M. BOTTERO, *Ev. de K.*

---

# La Religion des Hindous

par Mgr BOTTERO

*Evêque de Kumbakonam (Indes)*

(Suite et fin)

---

A la vue de tant d'incohérences et des multiples contradictions qui règnent dans les doctrines, les croyances, les rites et les traditions de l'hindouisme ; si l'on met en ligne de compte, outre le grand schisme Bouddhiste, les révolutions sans nombre que le pays a eues à subir depuis l'arrivée des premiers conquérants Aryans jusqu'à ce jour, alors que le peuple se vit, ou totalement ou en majeure part, subjugué par des pouvoirs étrangers, de génie, de croyances, de degré de civilisation très différents des siens, on me demandera sans doute quelle peut bien être la mentalité des Hindous de notre temps ; quelle a été, au double point de vue de la société civile et de la morale publique, la résultante de tant de déchirements intimes, de mélanges de races, de bouleversements et de convulsions politiques. Il faudrait des volumes pour traiter ces questions, et je ne suis pas capable d'un travail aussi long et aussi difficile ; mais ce que je puis dire c'est que, selon toute apparence, les Hindous ne se sont presque pas laissés entamer par leurs vainqueurs. Les Perses, les Assyriens, les Grecs, les Mogols, les Francs, les Anglo-Saxons les ont courbés sous leurs lois, soit par la force soit par la ruse. Jamais ils n'ont pu se les assimiler. Vains ont été leurs efforts. La carapace Hindoue a résisté à tous les coups portés dans les parties vitales. La force d'inertie a finalement triomphé de celle des armes. Changer de maître n'est, semble-t-il, qu'une distraction pour cet étrange peuple. Il se laisse piller, tyranniser, et écorcher vif, s'il le faut, par ceux qui sont au pouvoir, peu importe qui ; mais il les méprise de tout son cœur, il ne leur permet jamais de pénétrer dans sa vie intime, ni de mettre la main sur leurs croyances, leurs sanctuaires et leurs us et coutu-



mes. Tout cela est sacré ; et, pour le maintenir, depuis le Brahme jusqu'au plus vil pariah, ils verseront le sang de leurs veines. Voici deux cents ans que les Anglais les gouvernent. Les connaissent-ils ? les comprennent-ils ? Non, certes ! Que des revers de fortune forcent les Anglo-Saxons à lâcher l'Inde, les Musulmans, les Moscovites ou les Japonais s'en emparent ; mais on verra la même chose se répéter avec eux. Avant que vingt-cinq ans se soient écoulés, le fameux « British Râdj » sera oublié. Le brahmane toujours ambitieux, aura appris la langue du maître, et il le servira (dans son intérêt personnel) avec le même « dévouement » qu'il a servi les Anglais, jusqu'à ce que survienne une occasion sûre de le trahir à son tour comme il trahit et trahira toujours l'étranger.

Si l'on me demande, à moi missionnaire dans l'Inde depuis 51 ans, quels progrès a fait le christianisme parmi les Hindous, je répondrai que c'est un progrès très modeste, quoique bien chèrement obtenu. Les conversions ont lieu : oui, mais en nombre restreint. Et ce qui est désespérant, c'est que 95 pour cent des convertis appartiennent aux castes infimes de la société : sans influence, sans richesse, sans prestige. Nous n'avons pu entamer sérieusement les Brahmanes, les Kshattrias, les Vaïssias : Ici et là, quelques douzaines de ces familles, voilà tout. Nos convertis sont en partie des Soudras, surtout de race Dravida, et des pariahs ou autres « in-touchables ». Le total des catholiques natifs de l'empire Indien (y compris Ceylan et la Birmanie) atteint à peine 2 millions 600 000 âmes. Et les protestants de toute dénomination, malgré leur prestige, leur influence auprès du Gouvernement, et les sommes d'argent dont ils disposent, ont encore à travailler pour arriver au chiffre d'un million d'adeptes, même en comprenant les deux cent mille Anglais de l'administration, de l'armée, du commerce et de l'industrie. Un point en faveur des catholiques, c'est que leur natalité est plus élevée que celle des autres Hindous. En cinquante ans, nous avons plus que triplé notre nombre.

Et il ne faut pas s'étonner, en Europe, que le chiffre annuel des conversions d'adultes ne soit pas aussi fort qu'on le désirerait. Songez, s'il vous plaît, à la grandeur des obstacles que le missionnaire doit affronter.

Il y a d'abord l'orgueil démesuré de la race. Les Hindous sont persuadés qu'ils n'ont pas leur pareil au monde. Chez les Brahmanes surtout, cet orgueil est de tous points colossal, dépassant de cinquante coudées les plus hauts pics des monts Hymalayas. — Ils méprisent profondément l'Européen, et son christianisme, et ses institutions, et sa science, et ses us et coutumes, et tout enfin. — Et ici, j'ai la honte d'avoir à avouer que la majeure partie des « blancs » sont loin, par leur conduite, d'inspirer aux Indiens un respect quelconque pour le christianisme qu'ils sont censés professer. Aussi quand nous parlons aux intellectuels des mystères de notre Sainte Foi, c'est souvent par un dédaigneux soulèvement d'épaules qu'ils accueillent nos paroles. Il n'y a pas que les hautes castes que la « superbe » empêche de goûter la vérité. Les pariahs eux-mêmes sont surabondamment infectés d'orgueil. Pour tous, embrasser le christianisme, c'est décheoir. Aussi quand un Hindou s'est fait baptiser, on dit de lui : Il est « tombé » dans la Religion. C'est l'expression consacrée dans la langue populaire.

En second lieu, il y a la « caste » dont le lien, à lui seul, est assez puissant pour retenir dans l'idolâtrie celui-même qui est convaincu de la vérité du catholicisme, et lui ôter toute velléité de l'embrasser. On ne saurait croire, en Europe, ce qu'il y a de magique dans ce mot « caste » pour un Indien. C'est comme pour un Français le mot de « Patrie » ; pour un Anglais le mot « Home ». Tous les souvenirs d'enfance, toutes les diverses affections dont un cœur est capable, toutes les traditions de religion, de famille et de société dont l'âme a été imbue, sont concentrées dans ce terme unique. Quitter sa caste, abandonner sa caste, c'est s'exposer au pire des malheurs ; c'est dire adieu à tout espoir d'être heureux. Les père et mère détournent leurs enfants

de cette faute suprême par tous les moyens possibles ; et, s'ils la font, ils leur refuseront une place au foyer familial. Ce jeune homme est devenu chrétien ; sa fiancée lui tournera le dos ; ses meilleurs amis le mettront à la porte. On le regarde comme un maudit et comme un être dégradé. On le verra mourir de faim, n'ayant personne pour le soigner dans une grande maladie, et on se déshonorerait en lui venant en aide. On le traque comme on ferait pour un animal dangereux, on le moleste, on le persécute, on le vole, on le pille ; j'ai même vu des cas, où on chercha à empoisonner le néophyte. Il faut plus d'héroïsme que n'en ont la plupart des Hindous, pour résister à toutes ces épreuves et à tant d'outrages cruels.

Enfin un grand obstacle à la christianisation de l'Inde, c'est que les chrétiens sont divisés entr'eux. Les uns vont à telle église et non pas à telle autre, appartiennent à telle secte et non pas à telle autre. Ils s'attaquent dans leurs discours, dans les feuilles publiques. Sans parler ici des catholiques, qui ont aussi parmi eux leurs brebis galeuses et des schismatiques, les protestants, à eux seuls, comptent plus de 30 sectes différentes. Les ministres des cultes ne s'entendent pas entr'eux. Chacun d'eux appelle à lui les payens et les musulmans ; à qui ceux-ci prêteront-ils l'oreille ? Et au milieu de cette babel de confusion, comment feront-ils leur choix ? Ce que je vois de plus clair en tout cela, c'est que ces malheureuses divergences sèment partout le relâchement de la discipline et l'indifférence religieuse. Ah ! combien cela est dur pour le prêtre !

Voilà les réflexions générales que j'ai jugé devoir exposer avant d'entrer plus avant dans le détail des croyances et des mœurs de l'Hindou.

---

# DEUX LIEUTENANTS DE MANDRIN

Originaires des Echelles

---

## NOTES SUR LEUR FAMILLE

par l'Abbé LORIDON

---

Dans son ouvrage sur Mandrin (1), M. Frantz Funck-Brentano mentionne, parmi les principaux compagnons du fameux chef de brigands, deux jeunes gens des Echelles : François d'Huet de Saint-Pierre et son frère Jean. Ils étaient, dit-il, « de bonne famille » (2).

La famille d'Huet — une des plus anciennes des Echelles — était en effet arrivée, au XVIII<sup>e</sup> siècle, à une situation assez brillante. On trouve des d'Huet à l'armée, dans le clergé, au barreau près du Sénat de Savoie ou du Parlement du Dauphiné ; d'autres remplissent aux Echelles les fonctions de châtelain, de curial, de receveur de la ferme du tabac et du grenier à sel.

Les deux jeunes gens de cette famille qui s'enrôlèrent dans la bande de Mandrin ne méritent guère, sans doute, d'occuper une place dans l'histoire ; mais, comme ils sont originaires des Echelles, ils appartiennent à la petite chronique locale. A ce point de vue très modeste, il n'est peut-être point sans intérêt de faire connaître les quelques renseignements que nous avons pu recueillir dans les archives publiques ou privées, soit sur les deux compagnons de Mandrin, soit surtout sur leur honorable famille.

---

(1) Funck-Brentano, *Mandrin*, 3<sup>e</sup> édition, Paris, Hachette, 1911.

(2) Op. cit., p. 81.

I

**François et Jean d'Huet**

Les Duet étaient déjà fixés aux Echelles au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle : leur nom s'écrit successivement Duet (XVI<sup>e</sup> siècle), Dhuet (XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles), D'huet (1728), d'Huet (1728-1736). Il y avait alors, dans la partie de la paroisse appelée « l'entre deux Guiers », de nombreuses familles Duet, distinguées les unes des autres par des surnoms tels que : Michel, Bugnion, Barat, Bachelard, Verpe ou Verpaz, Curtet, Cosse, Tissot ; les unes étaient groupées au « village de chez les Dhuet » (1730) ou « village des Dhuet » (1732) ou hameau des Dhuet (1788-1789) ; d'autres s'établirent à Aiguenoire, à la Collombaise, au Mas (1), à Saint Christophe, puis aux Echelles, partie de Savoie. Toutes ces familles eurent d'abord une modeste condition : les Duet exerçaient les métiers de maçon, barbier, tisserand, cordonnier, hôtelier, chirurgien. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, elles semblent moins nombreuses.

Deux branches de cette famille — dont nous suivrons plus loin les étapes successives — paraissent s'élever à une situation un peu plus importante : celle des Pierre Dhuet et celle des Duet Picot. C'est à cette dernière famille qu'appartinrent les deux compagnons de Mandrin. Au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle cette famille était représentée par Etienne Duet-Picot, marchand cordonnier et bourgeois des Echelles, qui épouse la fille d'un avocat au Parlement du Dauphiné ; deux de ses fils continuent la lignée, Benoît qui conserve le nom de Picot et Etienne qui est la souche des Dhuet Saint-Pierre. *Benoît* fut comme son père un commerçant heureux, il eut surtout la légitime fierté de voir un de ses fils, François, parvenir avocat au Parlement du Dauphiné.

---

(1) Ces trois villages faisaient partie d'Entre-deux Guiers.

Cet avocat eut dix-huit enfants dont il confia l'éducation à un précepteur nommé Ravier ; sa maison était un petit collège. L'un de ces enfants fut chartreux à Aillon, à Ripaille, puis prieur au Reposoir ; un autre avait succédé à son père dans la charge d'avocat au Parlement du Dauphiné.

Un frère cadet de Benoît, nommé Etienne, était marchand et en même temps fermier de la commanderie des Echelles. C'est lui qui prend le premier le surnom de Saint-Pierre, à l'occasion de propriétés qu'il possédait en effet à Saint-Pierre de Genebroz, comme le prouve le cadastre. Deux de ses filles épousent des notaires ou châtelains ; un de ses fils, Jean, fut d'abord capitaine au régiment de Choiseul, puis châtelain des Echelles, receveur du tabac et du grenier à sel des Echelles ; né en 1681, il épouse successivement une parente, Cécile Duet, fille de François, avocat, puis Justine Lovat, veuve d'un bourgeois de Chambéry. Ce Jean Dhuet Saint-Pierre est le père des deux compagnons de Mandrin. Il eut quatorze enfants : l'aîné succéda à son père en 1734 au banc à sel et au bureau de vente et distribution du tabac ; un autre fils, Joseph, fut curial des Echelles et épousa une fille de Benoît du Foug, bourgeois de Chambéry ; deux de ses filles contractent des alliances honorables avec les familles de Belle et Lanfray ; les deux malheureux enfants qui s'attachèrent à Mandrin se nommaient l'aîné François, le cadet Jean-François.

Le premier naquit aux Echelles, partie de Savoie, le 13 août 1729. Avant de suivre Mandrin, François d'Huet avait servi dans les troupes hollandaises. M. Funck-Brentano fait de lui ce portrait : « un grand garçon de cinq pieds cinq pouces, le visage rond et plein, les yeux bleus. Ses cheveux, d'un blond très vif, tiraient sur le roux : « pourquoi il porte une perruque blonde à bonnet », car pour être brigand on n'en est pas moins homme. »

François d'Huet était le « major » de la troupe de Mandrin : ce titre le faisait « souvent confondre avec Mandrin lui-même, d'autant que, à cette époque, il exerçait le

commandement en l'absence du chef ». Il accompagna le *capitaine* dans les différentes campagnes entreprises pendant les années 1754 et 1755. Le receveur du grenier à sel de Montbrison, qui le vit au mois d'octobre 1754 avec le frère de Mandrin, trouvait l'un et l'autre « sans grande qualité pour leur métier ».

Entre les expéditions, pendant les mois de repos, alors que la troupe se dispersait, le « major », comme les autres lieutenants de Mandrin, entretenait à sa solde un groupe de quelques hommes et continuait la contrebande à son profit. D'après Martin, l'un des espions chargés de renseigner les fermiers généraux sur les contrebandiers, François d'Huet Saint-Pierre avait « chez ses parents, aux Echelles, environ 25,000 livres », « somme respectable pour l'époque », ajoute M. Funck-Brentano. Son frère, Jean-François, n'avait guère qu' « environ une centaine de louis ».

Après la mort de Mandrin, le « major » s'engagea dans la troupe de Louis Cochet dit Manot, appelé « le petit Mandrin », que les contrebandiers s'étaient choisi comme chef. Louis Cochet était aussi des Echelles.

Plus jeune que son frère de quatre ans, Jean-François d'Huet de Saint-Pierre naquit le 8 août 1735. Il était donc âgé de vingt-et-un ans seulement lorsqu'il se joignit à Mandrin. Il servait auparavant dans les troupes françaises en qualité d'artilleur, et déserta à l'époque où son régiment était en garnison à Grenoble. Ses compagnons l'avaient surnommé « Jambon ». Jean d'Huet était « le meilleur ami de Mandrin ».

Quand le capitaine Diturbide vint surprendre le fameux contrebandier au château de Rochefort, dans la nuit du 10 au 11 mai 1755, Mandrin n'avait avec lui que Jean Saint-Pierre, qui partageait sa chambre. L'un et l'autre « sont saisis avant qu'ils aient pu se retourner... On les garrotte, et, sans qu'on leur permette même de se vêtir, de passer leurs culottes, on les transporte sur une charrette qui les attendait. » Ils sont conduits vers la frontière de

France à Saint-Genix « ficelés comme des saucisses... liés dans toute la longueur du corps, ce qui fait que, la voiture allant cahin caha, ils peuvent à peine se tenir debout. » Après le passage du Guiers, quand on se trouva sur la rive de France, Mandrin et Jean Saint-Pierre furent placés sur une charrette couverte et les cordes qui les liaient, remplacées par de chaînes. Puis on se dirigea sur Valence. En route, Jean Saint-Pierre était très abattu ; il pleurait beaucoup. « Va, lui disait Mandrin, il ne vaut pas la peine de s'attrister, un mauvais quart d'heure est bientôt passé. »

Les deux contrebandiers arrivèrent à Valence le 13 mai sur les huit heures du matin. Ils furent immédiatement conduits dans la prison du présidial en attendant que la Commission instituée pour juger les contrebandiers ait statué sur leur sort.

Mandrin, condamné au supplice de la roue le 24 mai, fut exécuté le surlendemain 26 ; son ami Jean d'Huet subit le même supplice, le 27, une heure après que la sentence eût été prononcée. Il éveilla la compassion de tous les spectateurs par son extrême jeunesse.

Ses proches avaient fait auprès du capitaine Diturbide « une démarche où se traduit l'esprit de famille du temps. Pour l'honneur du nom, il importait d'éviter la flétrissure d'une condamnation politique. Aussi les parents de Saint-Pierre s'engageaient-ils à faire prendre Manot, le successeur de Mandrin, à deux conditions : la première, que Saint-Pierre le cadet, soustrait à une peine afflictive, serait renfermé par lettre de cachet pour le restant de ses jours. « Ils m'ont assuré, écrit le capitaine Diturbide, que c'est le plus grand service qu'on pourrait leur rendre ». La seconde condition était que Saint-Pierre l'ainé, qui avait rempli les fonctions de major auprès de Mandrin et se trouvait à présent dans la bande de Manot, y serait tué par les Argoulets (volontaires de Flandre), lorsque cette bande serait surprise. Ainsi serait gardé sans tache l'honneur de la mai-



son ». Le capitaine Diturbide avait accepté cette proposition, mais il n'eut pas le temps d'intervenir (1).

II

**Notes sur les familles Pierre Dhuet et Dhuet Picot**

*FAMILLE PIERRE DHUET*

Né vers 1685, Pierre Dhuet était capitaine au régiment d'Enguien (2) en 1710 et 1712. Il quitta l'armée avant 1714 et fut ensuite, au moins depuis 1728, avocat au Sénat de Savoie. Spectable Pierre Dhuet est qualifié *noble*, en 1734.

Spectable Pierre Dhuet mourut à l'âge de 82 ans, le 15 janvier 1767, « après avoir reçu tous les sacrements avec toutes les marques d'un parfait chrétien ». Il fut enseveli le lendemain dans l'église paroissiale des Echelles (chapelle de Sainte-Catherine). Le curé, R<sup>d</sup> Louis Dret, a laissé de lui le touchant éloge que voici : « Il n'est pas jusqu'au plus petit enfant qui ne l'ait regretté : tout le monde lui souhaitait des jours éternels. Doux, affable, généreux pour les pauvres, compatissant aux infirmités d'un chacun, il avait scû s'attirer par ses bienfaits l'amitié et le cœur de tout ce pays ».

Il avait épousé demoiselle *Marie d'Allegret* (3), plus jeune que lui de dix ans environ, qui mourut le 2 octobre 1779, à 84 ans, et fut ensevelie, le lendemain, dans la chapelle de Sainte-Catherine.

---

(1) Cette même année 1755, le 19 février, trois mois avant la prise de Mandrin et de Jean Saint-Pierre, le directeur général de la gabelle dans le duché de Savoie avait enlevé à François d'Huet Saint-Pierre, frère aîné des deux contrebandiers, l'emploi de receveur de la ferme du tabac et du grenier à sel. Cet emploi fut confié au sieur Antoine Bonne, des Echelles. (Arch. Dép. ; c. 98.)

(2) « Anguin », « Anguien ».

(3) La famille d'Allegret était aussi une des anciennes familles des Echelles, partie de France.

Spectable Pierre Dhuet eut sept enfants :

*Jean-Baptiste*, né le 14 août 1728, sépulturé le 29 juin 1729, dans l'église des Echelles, devant la chapelle de Saint-Joseph.

*Marie-Antoinette*, née le 25 octobre 1729, qui épousa, le 24 novembre 1756, « Mr Joseph Billiard controleur dans les fermes du Roy à Entre deux-Guiers » ; elle vivait encore au début de 1789.

*Marie-Magdelaine*, née le 20 novembre 1730, mentionnée en 1756.

*Justine*, née le 5 mars 1733, qui épousa, le 28 janvier 1754, « Mr Bertrand Farconet Maubois, intéressé dans les affaires du Roy » (1).

*Marguerite*, née en octobre 1734.

*Balthasar*, né le 9 juin 1736, était, en 1761, « cleric minoré, associé à l'église cathédrale de Saint-Maurice de Vienne ». Il est encore mentionné en 1763,

et *Magdelaine*, née le 13 septembre 1737.

#### FAMILLE DHUET PICOT

La famille Dhuet Picot était représentée vers le milieu du dix-septième siècle par « Honneste *Estienne Duet* » (...1623... 1639...), qui était « courdonnier et bourgeois des Echelles » (1631) (2).

---

(1) Bertrand Farconet Maubois est mentionné précédemment :

1741. — « Receveur pour le Roy à Quirieux. »

1743. — « Intéressé dans les entreprises de l'armée de Son Altesse Royale Dom Philippe. »

1747. — « Inspecteur des vivres de l'armée de France. »

1748. — « Munitionnaire général pour l'armée de France. »

1754. — « Intéressé dans les fermes du Roy en France. »

Il mourut avant 1773. — A cette date, sa femme était encore vivante.

(2) Le compte-rendu de la visite de la Commanderie des Echelles faite en 1641 mentionne « la maison de la tannerie d'Honorable Estienne d'Uet ».

(Perrin : *Station Romaine de Labisco...*)

On connaît à Etienne Duet huit enfants :

*Gasparde*, qui épousa « Mestre George Bellin » (ou « Belin »), notaire, d'Entre-deux-Guiers : elle mourut après 1658 ;

BENOIT, dont la descendance continua les *Dhuet Picot* ;

ETIENNE, qui fut la souche des *Dhuet Saint-Pierre* ;

et *Louis* (mentionné en 1632), *Benoîte* (née en 1623), *Antoine* (né en 1625), *Jean* (née en 1626, mentionné en 1701) et *Denys* (né en 1631).

*Benoît Dhuet Picot* naquit vers 1620. En 1683, il était « marchand ». Il mourut en 1700, âgé de 80 ans, et fut sépulturé le 9 avril.

« Sieur Benoît Picaud » avait épousé « Mademoiselle Jeanne Chambe », morte le 4 mai 1710 et ensevelie le lendemain dans l'église des Echelles (chapelle de Notre-Dame).

Il ne paraît pas avoir eu d'autre enfant que *François Dhuet*, né en 1650, et avocat au Parlement de Dauphiné depuis 1673 (et peut-être avant cette date).

Spectable François Dhuet mourut le 28 août 1709 et fut enterré le lendemain dans l'église, devant l'autel de Saint-Sébastien.

Son épouse, « Demoiselle *Claudine de Manin de la Villardière* », morte en janvier 1717, à 55 ans, fut sépulturée dans la chapelle du Rosaire.

Ils eurent dix-huit enfants parmi lesquels :

*Madeleine*, née le 9 août 1687, qui épousa le 2 octobre 1705 sieur Louis Doyat, bourgeois d'Alleverd. Elle mourut après le 2 octobre 1715. Sieur Louis Doyat est mentionné en 1716 ;

*Cécile*, née en 1692, qui épousa le 26 novembre 1709 (dispense de consanguinité au 3<sup>e</sup> degré), sieur Jean Dhuet Saint-Pierre ;

*Virgine*, qui épousa le 4 mai 1716 Hugues Dulin, d'Alleverd (fils de feu Pierre Dulin) ;

*Balthasar*, né le 31 août 1693, entré dans l'Ordre des

Chartreux après le 24 août 1712. D'abord profès à la Chartreuse d'Aillon (1), puis procureur de celle de Ripailles, il fut nommé prieur de la chartreuse du Reposoir, le 17 juillet 1739, prieur de Lugnyer en 1760 et mourut en 1777 ;

et *André* qui fut, comme son père, avocat au Parlement de Dauphiné (1746). On ne le trouve plus mentionné après 1749.

Chose digne de remarque et qui indique certainement pour spectable François Dhuet une situation très aisée : il entretenait aux Echelles, pour l'instruction de ses enfants, un précepteur (1706) (2).

*Etienne Dhuet* — fils « d'Honneste Estienne Duet » et frère de Benoît Dhuet Picot — naquit en octobre 1627. On le trouve mentionné successivement : « Cavallier » (1654), marchand (1668) et fermier de la commanderie des Echelles (1694). Il était bourgeois des Echelles (1681).

En 1669 et 1673, mais surtout dès le commencement du dix-huitième siècle, on voit Etienne Dhuet remplacer le surnom *Picot* par celui de *Saint-Pierre* : c'était le nom de quelques terres situées à Saint-Pierre-de-Genebroze, près du village de Saint-Pierre, et qu'on trouve en effet, au cadastre de 1730, sous le nom de Jean Dhuet Saint-Pierre (fils d'Etienne).

Désormais le surnom de Saint-Pierre sera porté par tous les descendants d'Etienne Dhuet et leur nom prendra les différentes formes que voici : *Duet dit Saint-Pierre* (1673,

---

(1) *La Chartreuse du Reposoir*, au diocèse d'Annecy, par l'abbé Jean Falconnet, curé de Magland. — Montreuil-sur-Mer, 1895, page 622.

L'auteur ajoute : « Soixante-quatre ans de vie claustrale exemplaire lui méritaient bien la messe de *Beata* qu'il obtint de tout l'Ordre ».

Dom B. d'Huet est aussi mentionné dans *Mém. de la Soc. Sav. d'Hist. et d'Arch.*, tome XIV, p. 134, note.

(2) Ce précepteur s'appelait Ravier.

1708, 1720) ; *Duet Saint-Pierre* (1669) ; *Dhuet Saint-Pierre* (1705, 1709... 1767... 1773) ; *Dhuet DE Saint-Pierre* (1726, 1727, 1733...) ; *Saint-Pierre* (1731, 1732, 1737, 1763, 1766) ou *de Saint-Pierre* (1729) ; *D'huet Saint-Pierre* ou *d'Huet Saint-Pierre* (1733, 1740... 1752...) et même *Saint-Pierre Dhuet* (1735, 1752...) ; mais les formes que l'on retrouve le plus souvent sont *Dhuet Saint-Pierre* et *Saint-Pierre*.

Sieur Etienne Dhuet Saint-Pierre mourut le 23 décembre 1708 et fut enseveli le lendemain dans l'église des Echelles.

Il avait épousé :

en premières noces, « Demoiselle *Izabeau Martin* » (mentionnée en 1661) ;

en deuxièmes noces, le 4 mai 1667, « Demoiselle *Madeleine Farconnet* », fille de sieur Antoine Farconnet, avocat au Parlement de Dauphiné ;

puis, en troisièmes noces, « Demoiselle *Madeleine Satre* », qui mourut le 2 septembre 1709 (60 ans environ) et fut ensevelie dans l'église des Echelles.

On ne connaît qu'un enfant issu du premier mariage : *Madeleine*, née en 1661.

En 1665, sieur Etienne Dhuet eut une fille naturelle qui reçut le prénom de *Catherine*.

De son deuxième mariage il eut six enfants :

*Charles* (né en 1668) ;

*Etiennette*, née en 1669, épousa, le 8 février 1689, sieur Philibert Monier, de *Varce* (ou *Varse*), fils de sieur Valentin Monier. Elle vivait encore à la fin de 1707 ;

*Cécile*, née en 1670, épousa, le 7 septembre 1694, sieur Jean Chapperon, fils de sieur Laurent, châtelain de Saint-Pierre-d'Yzeaux ;

*Foy*, née en 1673, épousa, le 26 février 1691, « M<sup>r</sup> Antoine Darnaud, notaire royal », de la paroisse de « Tarffe », fils de feu sieur Balthasar Darnaud ;

*Joseph* (né en 1672) ;

et *François* (né en 1675).

Enfin, son troisième mariage donna à sieur Etienne Dhuet deux enfants : *Jeanne* (née en 1678) et JEAN (né le 12 décembre 1681).

Ce dernier entra à l'armée et fut capitaine au régiment de Choiseul (avant 1709). En 1714, sieur Jean Dhuet Saint-Pierre était capitaine châtelain des Echelles ; en 1725 (1723-1727), il était « receveur de la ferme du tabac et du grenier à sel » des Echelles.

Il avait épousé, le 26 novembre 1709, Demoiselle *Cécile Dhuet* (fille de sieur François Dhuet, avocat au Parlement de Dauphiné), qui mourut en 1725, à l'âge de 34 ans ;

puis, en secondes noces, le 30 juillet 1727, Demoiselle *Justine Lovat* ou Louvat, veuve de sieur Gaspard Genon, bourgeois de Chambéry, « de son vivant receveur au bureau d'Entre-deux-Guiers » (1732). « Demoiselle Justine Louvat Saint-Pierre » mourut en 1755, à 65 ans, et fut ensevelie, le 17 avril, dans la chapelle du Rosaire.

Jean Dhuet mourut en 1733, laissant quatorze enfants parmi lesquels :

*François* (1<sup>er</sup> du nom) (né le 28 décembre 1710), qui succéda à son père (8 janvier 1734) « au banc à sel » et « au bureau de la vente et distribution des tabacs » (1).

*Françoise* (née le 24 août 1711), qui épousa, le 16 février 1732, noble François de Belle, fils de noble François de Belle sieur Deschamps et de Dame Claudine de Corbeau.

*Madeleine* (née en 1715), qui épousa, le 28 novembre 1741, Ignace Magnin.

*Joseph* (né en 1720), qui continua les Dhuet Saint-Pierre ;

*Ferdinande*, qui épousa, le 6 juin 1747, sieur Melchior Durochat, marchand, bourgeois de Pont-de-Beauvoisin.

*Justine*, née le 22 juillet 1728, qui épousa, le 10 janvier 1751, sieur Antoine Lanfray, bourgeois des Echelles,

---

(1) Archives départementales, c. 87, f<sup>os</sup> 3, 4, 5.

précédemment « officier d'une compagnie franche au service du Roy de France » (1749).

Enfin *François* (2<sup>e</sup> du nom) et *Jean-François*, les deux compagnons de Mandrin.

Joseph d'Huet Saint-Pierre, frère des deux compagnons de Mandrin, était né en janvier 1720. Bourgeois des Echelles depuis 1744, il est mentionné en 1767 comme *curial* des Echelles. Il mourut en 1773 et fut sépulturé le 14 janvier dans l'église des Echelles.

Il avait épousé, au commencement de 1743, semble-t-il (1), Demoiselle Ennemonde du Foug, fille de sieur Benoît du Foug, bourgeois de Chambéry, et de Philiberte François, qui mourut le 28 mars 1788, à l'âge de 70 ans environ, et fut ensevelie dans la chapelle de Sainte-Catherine.

Sieur Joseph d'Huet eut quatre enfants :

*Anne-Marie* (née en 1744, mentionnée en 1766), qui épousa le comte Lavrian (ou Lavriano). Elle était veuve vers 1790 et habitait Turin ; on la trouve mentionnée dans le testament du chevalier de Bonne.

*Benoît*, né le 3 janvier 1747, mourut au mois de juillet suivant et fut sépulturé dans l'église des Echelles, chapelle du Rosaire.

*Antoinette-Rose*, née le 7 octobre 1749, à qui l'abbé Des-george, vicaire des Echelles, confia, en 1795, la tête de la princesse Béatrix de Savoie, sauvée de la voirie,

et *Marie-Anne*, née le 29 juin 1752, sur laquelle on n'a aucun renseignement.

La famille d'Huet Saint-Pierre semble s'être éteinte au commencement du dix-neuvième siècle. Du moins, à cette époque, on n'en trouve aucune trace aux Echelles. Au moment de la Révolution, elle n'est plus représentée, du reste, que par Antoinette-Rose, et peut-être par Marie-Anne. Car on ne connaît aucun descendant à François,

---

(1) On ne trouve sa femme mentionnée aux Echelles que depuis avril 1743.

Charles, André et Alexandre, frères de Jean d'Huet, ni à leurs oncles Charles, Joseph et François.

Des autres familles d'Huet, si nombreuses dans la paroisse des Echelles aux seizième et dix-septième siècles, il ne reste plus, vers 1790, que Joseph Dhuet Muret, du « hameau des Dhuet », à Entre-deux-Guiers (1789), et François Dhuet, d'Ayguenoire (1777, 1779, 1803, de *La Tour*, 1770, du hameau des Dhuet, 1789) qui eut de nombreux enfants.

Il faut ajouter que d'autres familles de ce nom s'étaient fixées dans les paroisses voisines de celle des Echelles, à Saint-Laurent du Pont, par exemple, et à Miribel-les-Echelles.

---



## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

---

### I. — BIBLIOGRAPHIE LITTÉRAIRE

---

#### Sur une étude philologique du *Mystère de Saint-Bernard*

Les *Romanische Forschungen* (XXXII, pages 625-747) publient une étude de M. Jakob Fourmann, de Strasbourg, « über die Sprache des *Mystère de S<sup>t</sup> Bernard de Menton mit einer Einleitung über seine Überlieferung* ». Œuvre d'un philologue érudit, appliqué et minutieux, la majeure partie de cette dissertation n'intéresse que les spécialistes. Mais on trouvera dans l'introduction, présentée comme thèse de doctorat en 1911 (1), des renseignements utiles à notre histoire littéraire.

Le *Mystère de Saint Bernard* avait été publié en 1888 par M. Lecoy de la Marche, d'après une copie du xv<sup>e</sup> siècle existant dans les archives de M. le comte de Menton. M. Fourmann signale une autre copie plus récente, plus complète aussi, que possède depuis 1899 la Bibliothèque du Grand-Saint-Bernard à qui elle fut donnée par un peintre nommé Favre. Ce manuscrit est du xvii<sup>e</sup> siècle ou de la fin du xvi<sup>e</sup>, avec lettres ornées et coloriées, encadrement de dessins en plusieurs endroits.

Sur l'auteur du poème, le savant allemand se range à l'opinion de M. Lecoy de la Marche qui attribue l'œuvre à un écrivain savoyard, tandis que M. Chatelain fait honneur de cette composition à un Picard qui se serait un peu gâté en venant chez nous. Au moyen-âge, si nous parlions patois, nous écrivions en français. Toutefois nous ne nous faisons pas scrupule de mêler au vocabulaire officiel quelques mots de terroir qui rendaient plus exactement les nuances de notre

---

(1) Voici le titre de la thèse doctorale : *Über die Überlieferung und den Versbau des *Mystère de S<sup>t</sup> Bernard de Menton**. (Erlangen. Junge, 1911, 37 p. in-8.) — La Revue citée plus haut paraît chez le même éditeur.

pensée ou peignaient mieux des formes familières. Le latin même n'était pas à l'abri de ces privautés et les syndics de Chambéry, qui appelaient le vendredi saint *la grant devèdre* et commandaient de *boyer* les linges de l'Hôtel-Dieu, parlaient aussi de *regottoiare tectum*, *facere baragniam*, ou de *ponere bachacium*, *vendere bungetas*, etc. La pointe de dialecte est peu sensible dans les textes qui nous ont conservé le Mystère de Saint Bernard, parce que, dit M. Fourmann, les copistes en ont pris à leur aise avec les locutions de l'original, s'efforçant d'adapter les formes anciennes au modèle du français courant, quitte à faire boiter des vers et clocher des rimes.

Une autre question intéressante à laquelle notre auteur apporte des clartés nouvelles concerne la représentation de ce drame savoyard. Le *Mystère* a-t-il été porté à la scène et dans quelle région fut-il joué ? M. Lecoy de la Marche pensait que le « jeu » faisait partie des fêtes qui avaient lieu au Grand-Saint-Bernard, avec le concours des habitants des vallées voisines à la fête du Saint qui tombait le 15 juin. Contre cette opinion qui cantonne les représentations au sommet de la montagne affranchie et sanctifiée par l'apôtre, M. Fourmann produit un argument plausible tiré d'une lettre que lui a adressée M. le comte Pierre de Viry.

« Le *Mystère*, au début, dit M. de Viry, était sans doute représenté dans un but uniquement pieux, comme une distraction édifiante, un jour de fête religieuse, mais assurément dans la suite sa représentation était l'occasion d'une collecte faite parmi les assistants en faveur des œuvres fondées par saint Bernard et que les aumônes des voyageurs ne devaient pas aider suffisamment à vivre. Le prologue du *Mystère*, tel qu'il figure dans le manuscrit de J.-B. Perret, le prouve suffisamment :

Et pour ce je vous prie par charité  
Que l'ausmonne point ne refusez  
Pour l'entretennement de ceste maison.

Une pareille quête avait-elle grande raison d'être faite au Grand-Saint-Bernard même, alors que les gens à bourse bien garnie n'y pouvaient assurément monter comme aujourd'hui

en partie de plaisir ? Non, je ne le crois pas, elle avait bien plus de chance de réussir dans la vallée. »

Confirmant cette ingénieuse conjecture, l'auteur allemand élargit l'aire assignée par M. Lecoy de la Marche aux représentations du Mystère de Saint Bernard. Si cette pièce religieuse ne paraît pas avoir été jouée souvent en Savoie où M. Mugnier n'en a relevé aucune trace, elle a été donnée fréquemment à Aoste, d'après les notes de M. le chanoine Fruttaz ; elle a paru aussi à Genève. C. B.

---

## II. — BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE

---

**Moyen-âge.** — La *Société de Statistique* de l'Isère publie un 3<sup>e</sup> supplément au *Catalogue des Actes du dauphin Louis II* (devenu ensuite le roi Louis XI). Cet inventaire préparé par M. PILOT DE THOREY, mis au point par M. Vellein, président de la Société, comprend l'analyse des actes officiels relatifs à l'administration du Dauphiné, du 14 décembre 1440 au 8 octobre 1483. Signalons parmi les questions intéressantes les actes concernant la condition des Juifs et l'exploitation des mines en Dauphiné au xv<sup>e</sup> siècle. L'éditeur qui parle incidemment, p. 132, de la détention de Zizim à Rochechinard, ne connaît pas la notice érudite de notre regretté confrère, M. le chanoine Mailland, sur le malheureux prince. Cf. *Mémoires Académie de Savoie*, 4<sup>e</sup> série, 5<sup>e</sup> vol., p. 433-467.

— *Les Dignitaires de l'Eglise N.-Dame de Lausanne, jusqu'en 1536*, par Maxime REYMOND (dans *Mém. de Société d'histoire de la Suisse romande*, 2<sup>e</sup> série, tome VIII — avec 13 planches, parmi lesquelles les portraits de Sébastien et Aymon de Montfalcon). Plusieurs écrivains ont abordé sous ses divers aspects l'histoire de ce monument archéologique qui fait l'admiration des visiteurs de Lausanne (Stammler, abbé Dupraz, abbé Besson) ; l'auteur a dû se limiter dans un travail minutieux, absolument neuf, qui rendra les plus grands services aux historiens. C'est une étude analytique, documentée, sur tous les personnages, ecclésiastiques ou laïques, mêlés à l'administration du diocèse ou du chapitre de Lausanne. La masse de documents recueillis par l'auteur sera facilement utilisable grâce à un excellent Index alphabétique qui donne sur chaque personnage des indications biographi-

ques et bibliographiques précises et ordinairement très complètes. (Pour compléter la bibliographie insuffisante de Claude de Seyssel, nous signalons à l'auteur l'ouvrage de M. le comte de Seyssel sur sa famille et la thèse de M. Dufayard sur *Claude de Seyssel*). Beaucoup de noms cités dans l'Index appartiennent aux familles de Savoie, du Bugey, de la Bresse et du Dauphiné.

**Histoire moderne.** — *Œuvres complètes de Saint François de Sales*, 18<sup>e</sup> vol. (Lyon, Vitte, 1912, 497 p. avec un fac-simile d'une lettre du Saint). Ce 8<sup>e</sup> volume de la Correspondance comprend 232 lettres, dont 33 inédites, reflétant les sentiments et les labeurs du grand Docteur de la piété chrétienne, de mai 1617 à mai 1619. Plusieurs sont des effusions intimes à l'occasion des deuils cruels dont il fut frappé ; mais au milieu de ses plus grandes peines, le saint prélat ne néglige point l'administration de son diocèse ni les intérêts même matériels de ses diocésains, mais surtout il sait trouver des accents émouvants soit pour diriger les âmes dans les voies du sacrifice, soit pour exciter le repentir dans les pauvres âmes égarées, comme en témoignent de nombreuses lettres. On trouvera aussi dans ce volume les débuts des rapports entre saint François de Sales et la célèbre Abbesse de Port-Royal. A cette époque, en effet, l'Evêque de Genève fit un séjour de près d'une année à Paris ; il faisait partie de l'ambassade du cardinal Maurice envoyée auprès de Louis XIII pour négocier le mariage de la princesse Christine avec Victor-Amédée de Savoie. La correspondance, tout en nous renseignant sur ces négociations, nous révèle surtout de quelle autorité jouissait à Paris le saint Evêque de Genève.

— Dans les *Débats* du 5 février 1913, M. WELSCHINGER commente un important rapport de J. de Maistre au roi de Sardaigne sur la campagne de Russie de 1812. Ce curieux document historique, découvert récemment aux Archives royales de Turin par le colonel Joseph Ferrari, jette un grand jour sur l'état d'esprit de la Cour de Russie pendant l'invasion française, sur le caractère médiocre et jaloux du général Kutusow, sur les divisions qui régnaient parmi les généraux russes. Au récit très net des faits significatifs, J. de Maistre ajoute le piquant de ses réflexions profondes ou spirituelles, toujours suggestives.

J. BURLET.

---

Le Gérant : J. GUÉLARD.

---

Chambéry. — Imprimerie Générale Savoissienne, 5, rue du Château